Un chat dépecé et empalé à Six-Fours-les-Plages (83) : Mohamed Y., migrant sous OQTF libéré de CRA la veille des faits et mis en cause dans une agression au couteau, écope de 2 ans de prison ferme et d'une ITF définitive (MàJ)

20/11/2026 à 23h43



20/11/2026

Le tribunal de Toulon a condamné le prévenu à 24 mois de prison et a ordonné la révocation d'une peine de sursis de six mois. L'individu de 32 ans a également écopé d'une interdiction définitive du territoire français, ainsi qu'à une interdiction définitive de détenir un animal. Pour la première fois dans la région Paca, le < préjudice animalier » a été reconnu par la justice. (…)

Les témoins qui l'avaient aperçu ce jour- là, couvert de sang

et tenant la carcasse de l'animal, avaient indiqué aux forces de l'ordre qu'il « avait l'air de trouver ça normal » et n'était pas gêné plus que ça ». « Vous avez l'habitude de faire ce genre de chose ? » l'interroge le tribunal. Réponse du prévenu, assisté d'une interprète : « Oui, au bled, avec des moutons et des chèvres. Mon père était chasseur et il m'a appris à le faire quand j'étais ado. »

Nice Matin

25/09/2026

Un mois aura suffi pour que les investigations au sujet de la mort de Myrtille, à Six-Fours, portent leurs fruits. Un homme de 32 ans, sans domicile fixe et sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), a été placé en garde à vue ce jeudi au commissariat de Sanary-sur-Mer. Selon une source proche de l'affaire, son ADN a été retrouvé sur le collier du chat.

Le suspect avait été libéré du local de rétention administrative de La Seyne-sur-Mer la veille des faits.

Ce fait divers, d'une rare cruauté, avait suscité une immense vague d'indignation. Une pétition en ligne demandant *« justice pour Myrtille »* avait d'ailleurs été créée, recueillant plus de 36 000 signatures.

Mohamed Y. a été extrait de la prison du Pontet, à Avignon, où il est incarcéré depuis le début du mois de septembre. Selon une source proche de l'enquête, il y a été écroué pour des faits de violences avec arme, après avoir poignardé un individu dans le Vaucluse.

En garde à vue, il a reconnu avoir tué le chat au sein de la résidence Les Six Bastides à Six-Fours « en lui brisant la

nuque », expliquant avoir agi ainsi pour « rendre service à une dame » qui lui aurait « demandé de le faire ».

Nice Matin

(Merci à Benoit.)

27/08/2026

Sinistre découverte dimanche matin à proximité du collège Reynier, à Six-Fours. Un passant a alerté les services de police après avoir vu le corps d'un chat empalé « au niveau de la nuque » sur le piquet d'une clôture située proche de l'établissement scolaire. L'animal avait été « dépecé et sa peau accrochée sur un autre piquet », explique-t-on au commissariat de Sanary, qui a ouvert une enquête. Et de préciser que la macabre découverte ayant été faite entre 7 et 8 heures du matin, « peu de gens ont a priori pu le voir ».

L'animal – un Maine Coon – était porteur d'une puce électronique qui a permis son identification. « Sa propriétaire habite dans le quartier », indiquent les policiers qui ont enregistré la plainte de cette personne.

Nice Matin